

Service Accueil – Population

Service des objets trouvés



PROCURATION

Vous ne pouvez pas vous déplacer à l'accueil de la Ville de Tulle ?

Merci de remplir cette procuration
pour retirer un objet au service des objets trouvés de la ville de Tulle

Je soussigné(e) (prénom – nom)

domicilié(e) à
(adresse - ville - département)

DONNE PROCURATION A :

Monsieur / Madame (prénom – nom)

domicilié(e) à
(adresse - ville - département)

pour retirer en mes lieu et place l'objet suivant :

à l'accueil de la Ville de Tulle, 10 rue Félix Vidalin, 19 000 TULLE

Fait à

Le

Signature :

Joindre à la procuration :
- photocopie de votre pièce d'identité.
- pièce d'identité de la personne à qui vous donnez procuration.
- s'il s'agit d'un téléphone portable, munissez-vous du numéro IMEI,
et de sa facture le cas échéant.